

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail – Progrès

MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



Enquête de suivi des indicateurs du PROSEHA en 2021

Rapport final

Avril 2022

Réalisé par:



Institut National
de la Statistique

NIGER

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX	4
REMERCIEMENTS	6
SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS	7
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS DE L'ENQUETE	9
II. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	9
2.1. Objectifs	9
2.1.1 Objectif général	9
2.1.2 Objectifs spécifiques	9
2.2 Résultats attendus	10
2.3 Méthodologie de l'enquête	10
2.3.1 Définition des concepts	10
2.3.2 Echantillonnage	11
2.3.3 Les outils de collecte	14
2.3.4 Collecte des données sur le terrain	15
2.3.5 Gestion et traitement des données	16
2.3.6 Principales difficultés	16
III. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES MENAGES	17
3.1. Accès des populations aux services de l'eau potable	17
3.1.1 Corvée d'eau	17
3.1.2 Conflits au niveau des points d'eau	19
3.1.3 Accès des populations au service optimal de l'eau	20
3.1.4. Accès des populations aux services basiques de l'eau	21
3.1.5. Accès des populations aux services limités de l'eau	22
3.1.6. Utilisation de l'eau des sources non améliorées	23
3.1.7. La qualité des eaux consommées par les ménages et autres services associés	24
3.2. Accès des populations aux services d'assainissement au Niger	26
3.2.1 Utilisation des latrines améliorées	26
3.2.2 Accès des populations aux services d'assainissement gérés en toute sécurité	27
3.2.3 Accès des populations aux services élémentaires d'assainissement (service basique)	27
3.2.4 Accès des populations aux services d'assainissement limités	28
3.2.5 Utilisation des installations d'assainissement non améliorées	29
3.2.6 Défécation à l'air libre	30

3.3 Utilisation des installations de lavage des mains	31
3.3.1 Utilisation des installations élémentaires de lavage des mains	31
3.3.2 Utilisation des installations limitées de lavage des mains	32
IV. RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES ECOLES ET DES FORMATIONS SANITAIRES	33
4.1. Accès aux services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles	33
4.2. Accès aux services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les formations sanitaires.....	35
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	37
ANNEXES :	39

SIGLES ET ABREVIATIONS

DER	Direction des Enquêtes et des Recensements
DR	Directions Régionales
DPG	Déclaration de Politique Générale
DS	Direction des Statistiques
CM	Chef de Ménage
CSI	Centre de Santé Intégré
éqPEM	Equivalent Point d'Eau Moderne
GPS	Global Positioning System
HD	Hôpital de District
HR	Hôpital Régional
INS	Institut National de la Statistique
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
ODD	ObjectifS de Développement Durable
ODK	Open Data Kit
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PDES	Programme de Développement Économique et Social
PDU	Programme de Développement d'Urgence
PROSEHA	Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement
RGP/H	Récensement Général de la Population et de l'Habitat
SPEN	Société de Patrimoine des Eaux du Niger
WASH	Water, Sanitation and Hygiene
ZD	Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taille de l'échantillon par strate	13
Tableau 2 : Taille de l'échantillon des écoles primaires par strate	14
Tableau 3 : Taille de l'échantillon des formations sanitaires par strate.....	14
Tableau 4: Proportion (%) des personnes qui ont accès à l'eau améliorée	17
Tableau 5: pourcentage des ménages selon les personnes qui font la corvée d'eau par milieu de résidence et par région	18
Tableau 6: pourcentage des ménages selon le statut scolaire des filles et garçons qui font la corvée d'eau.....	18
Tableau 7: répartition des ménages selon les personnes qui effectuent la corvée par type de source d'eau de boisson.....	19
Tableau 8: Proportion (%) des personnes ayant eu des désaccords ou des conflits au sujet de l'utilisation de l'eau.....	20
Tableau 9: pourcentage des ménages suivant les causes des conflits aux points d'eau	20
Tableau 10 : Proportion (%) des personnes ayant accès au service de l'eau potable gérée en toute sécurité (service optimal)	21
Tableau 11 : Proportion (%) des personnes ayant accès aux services basiques de l'eau	22
Tableau 12: Proportion (%) de la population utilisant le service limité de l'eau potable	23
Tableau 13: proportion (%) de la population utilisant des sources non améliorées de l'eau.....	24
Tableau 14: résultats du test de la qualité de l'eau	25
Tableau 15: Proportion (%) des ménages qui font le traitement des eaux à domicile	25
Tableau 16: pourcentage des ménages suivant les techniques de traitement des eaux effectuées.....	26
Tableau 17: Proportion (%) de la population utilisant les installations d'assainissement améliorées	26
Tableau 18: Proportion de la population utilisant les installations d'assainissement sécurisées	27
Tableau 19: Proportion (%) de la population utilisant des installations d'assainissement de base	28
Tableau 20: Proportion de la population utilisant des installations d'assainissement limitées.....	29
Tableau 21: Proportion de la population utilisant des latrines non améliorées	30
Tableau 22: Proportion de la population faisant la défécation à l'air libre.....	31

Tableau 23: Proportion de la population utilisant des installations élémentaires de lavage des mains.....	32
Tableau 24: Proportion de la population utilisant des installations limitées de lavage des mains	32
Tableau 25: répartition (en %) des écoles suivant l'accès aux services de l'eau potable	34
Tableau 26: répartition (en %) des écoles suivant l'accès aux services d'assainissement	34
Tableau 27: répartition (en %) des écoles suivant l'accès aux services de lavage des mains.....	35
Tableau 28: répartition (en %) des formations sanitaires suivant l'accès aux services de l'eau	35
Tableau 29: répartition (en %) des formations sanitaires suivant l'accès aux services d'assainissement.....	36
Tableau 30: répartition (en %) des formations sanitaires suivant l'accès aux services de lavage de mains	36

REMERCIEMENTS

Depuis 2018, l'Institut National de la Statistique (INS) et le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) ont noué, un partenariat dans le cadre de l'évaluation des indicateurs du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA). Ce partenariat a abouti à la réalisation de quatre (4) enquêtes, à savoir :

- L'enquête nationale sur l'établissement des valeurs de référence des indicateurs de la phase 1 du PROSEHA en Aout 2018 ;
- L'enquête de suivi des indicateurs de performance du PROSEHA en Décembre 2019 ;
- L'enquête nationale sur la situation d'accès des ménages à l'eau et aux infrastructures d'hygiène et d'assainissement r en Décembre 2020 ;
- L'enquête de suivi des indicateurs du PROSEHA dans les ménages et dans les écoles et formations sanitaires de février 2022, objet du présent rapport.

L'INS réitère ses remerciements et exprime sa reconnaissance, et sa gratitude à l'endroit du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement pour la confiance placée en lui pour la conduite de ces enquêtes.

Les remerciements s'adressent aussi aux responsables des Directions Régionales de l'INS (DR/INS), aux équipes de collecte des données sur le terrain qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de ces opérations, aux autorités administratives et coutumières pour leurs diverses contributions.

L'INS tient également à exprimer toute sa gratitude aux personnes enquêtées pour leur disponibilité à répondre aux questionnaires.

Le Directeur Général de l'INS

Idrissa ALICHINA KOURGUENI

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS

Evolution des indicateurs sur l'accès de la population à l'eau et à l'assainissement

Indicateurs	Valeur 2018 (%)			Valeur (%) 2019			Valeur (%) 2020			Valeur (%) 2021		
	Ensemble	Milieu Urbain	Milieu rural									
Proportion des personnes ayant accès au service optimal de l'eau potable	6,6	35,5	1,0	10,0	42,7	3,8	9,2	48,8	1,8	10,2	45,3	4,1
Proportion des personnes ayant accès aux services basiques de l'eau	26,5	55,9	21,0	37,4	46,3	35,7	49,6	45,4	50,4	48,4	44,4	49,1
Proportion de la population utilisant le service limité de l'eau potable	24,8	4,3	28,7	21,9	9,6	24,2	6,5	4,2	6,9	6,9	7,3	6,9
Proportion de la population utilisant des sources non améliorées de l'eau	38,9	4,3	45,9	30,7	1,4	36,3	34,7	1,7	40,9	34,5	2,9	39,9
Proportion de la population qui consomme l'eau de surface	3,3	0,0	3,4	0,0	0,0	0,0	-	-	-	-	-	-
Proportion de la population utilisant les installations d'assainissement sécurisées	4,1	19,6	1,1	4,5	26,5	0,6	6,1	33,1	1,4	5,5	23,5	2,3
Proportion de la population utilisant des installations d'assainissement de base	8,3	39,4	7,3	5,2	27,0	1,3	7,1	26,6	3,7	10,9	25,9	8,3
Proportion de la population utilisant des installations d'assainissement limitées	6,4	19,3	3,9	4,4	24,0	0,9	5,9	20,5	3,4	12,7	29,7	9,7
Proportion de la population utilisant des latrines non améliorées	6,3	10,0	5,5	7,8	10,7	7,4	7,3	10,0	6,8	12,2	9,3	12,7
Proportion de la population faisant la défécation à l'air libre	70,8	11,7	82,2	78,1	11,9	89,9	73,7	9,9	84,7	58,8	11,6	67,0
Proportion des ménages utilisant des installations élémentaires de lavage des mains	26,1	42,1	23,0	24,1	33,1	22,4	26,2	41,9	23,3	28,9	38,2	27,2
Proportion des ménages utilisant des installations limitées de lavage des mains	73,1	55,2	76,5	69,9	65,3	70,8	68,5	53,9	71,2	66,4	59,1	67,7

Situation de référence sur l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles primaires et les centres de santé

Indicateurs	Ecoles primaires			Centre de santé		
	Ensemble	Milieu Urbain	Milieu rural	Ensemble	CSI/Case de santé	Hôpitaux
Proportion des écoles primaires et des centres de santé ayant accès aux services basiques de l'eau	48,5	67,5	31,1	58,3	53,8	88,0
Proportion des écoles primaires et des centres de santé utilisant le service limité de l'eau potable	6,1	6,4	5,9	13,7	15,5	2,0
Proportion des écoles primaires et des centres de santé n'ayant aucun service de l'eau	45,4	26,1	63,0	28,0	30,7	10,0
Proportion des écoles primaires et des centres de santé ayant accès aux service basique d'assainissement	35,1	48,8	22,7	5,5	3,6	18,0
Proportion des écoles primaires et des centres de santé ayant accès au service limité d'assainissement	16,7	21,8	12,0	76,3	76,0	78,0
Proportion des écoles primaires et des centres de santé n'ayant aucune installation d'assainissement	48,2	29,4	65,3	18,2	20,4	4,0
Proportion des écoles primaires et des centres de santé ayant accès aux équipements de lavage des mains au savon (élémentaires)	25,9	35,3	17,4	21,0	12,0	9,0
Proportion des écoles primaires et des centres de santé ayant accès aux équipements limités de lavage des mains	11,3	12,0	10,6	21,0	12,0	9,0

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS DE L'ENQUETE

Pour faire face aux obligations de reddition de compte et faciliter la prise de décision (planification, programmation, budgétisation) dans le cadre du pilotage du PROSEHA 2016-2030, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement a prévu dans le manuel opérationnel de suivi-évaluation du PROSEHA, de réaliser chaque année une enquête afin de mesurer la qualité de services en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Ces enquêtes fourniront également des informations précieuses afin de suivre la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le domaine de l'eau et l'assainissement et de disposer d'indicateurs permettant une comparaison à l'échelle internationale.

L'enquête pour l'établissement de la situation de référence des principaux indicateurs du projet a été réalisée en 2018. En 2019 et en 2020, des enquêtes de suivi de ces indicateurs ont été faites sur l'ensemble du territoire national. Les résultats de ces enquêtes, ont permis au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, de constater les différents progrès réalisés sur la couverture des services d'eau, hygiène et d'assainissement pour cette première phase du PROSEHA.

Cette année, outre l'enquête auprès des ménages, les établissements scolaires du primaire et les formations sanitaires, ont font partie des cibles de cette enquête nationale au titre de l'année 2021. La collecte sur le terrain s'est déroulée du 5 au 20 février 2022.

Le présent document analyse les principaux résultats de l'enquête auprès des ménages et de l'enquête auprès des formations sanitaires et des écoles primaires.

II. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

2.1. Objectifs

2.1.1 Objectif général

L'objectif global de l'enquête est de suivre la réalisation des objectifs du PROSEHA qui font aussi partie du Plan de Développement Economique et Social (PDES).

2.1.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, ces enquêtes visent à :

- Déterminer selon les échelles de service (accès optimal, accès basique, accès limité, service non amélioré et eau de surface), la situation de l'accès à l'eau ;
- Déterminer selon les échelles de service (accès optimal, accès basique, accès limité, service non amélioré et la défécation à l'air libre), la situation de l'accès à l'assainissement ;

- Déterminer selon les échelles de service (accès élémentaire, accès limité, aucun service), la situation de l'utilisation des installations de lavages des mains à l'eau et au savon.

2.2 Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus de ces enquêtes :

- 1) La situation de l'accès à l'eau selon les échelles de service (accès optimal, accès basique, accès limité, service non amélioré et eau de surface) est déterminée ;
- 2) La situation de l'accès à l'assainissement selon les échelles de service (accès optimal, accès basique, accès limité, service non amélioré et la défécation à l'air libre) est déterminée ;
- 3) La situation de l'utilisation des installations de lavages des mains à l'eau et au savon selon les échelles de service (accès élémentaire, accès limité, aucun service) est déterminée.

2.3 Méthodologie de l'enquête

2.3.1 Définition des concepts

Échantillon : un échantillon est un sous-ensemble d'une population. Compte tenu de la taille de la population générale qui est de plus en plus grande et des moyens limités dont on dispose pour la réalisation d'une étude, l'énumération de tous les ménages s'avère très complexe voire impossible. Ainsi, on procède à la sélection d'un sous-ensemble représentatif de la population (échantillon) afin de recueillir des données statistiques, qui peuvent être utilisées pour faire des inférences ou des extrapolations à la population générale.

Échantillonnage : Processus par lequel des unités sont choisies de la base de sondage qui est réalisée à partir de la population d'intérêt (univers). Diverses procédures d'échantillonnage peuvent être utilisées à cet effet, dont notamment les méthodes d'échantillonnage probabilistes qui sont les plus admises par la communauté scientifique. Ce sont, en effet ces dernières qui sont les plus utilisées dans le cadre des enquêtes.

Base de sondage : La liste la plus complète d'unités provenant de la population concernée (univers).

Effet de sondage/d'échantillon : c'est le rapport de la variance dans un plan de sondage à deux degrés et la variance d'un plan de sondage simple.

Un ménage est un ensemble de personnes apparentées ou non qui mettent en commun tout ou une partie de leurs ressources, qui mangent le repas préparé sur un même feu, qui vivent ensemble dans le même logement ; et qui reconnaissent l'autorité d'une même personne appelée **chef de ménage**.

Une Zone de Dénombrement (ZD) est une localité, une fraction de localité ou un regroupement de plusieurs localités. Les ZD ont été créées au cours du quatrième (4^{ème}) Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) réalisé en 2012, pour faciliter les opérations de collecte des données sur le terrain. La ZD est donc une petite portion de territoire, qui subdivise la commune en plusieurs unités primaires de sondage.

PROSEHA : Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA) sur la période 2016-2030. C'est un programme qui vise globalement à assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous et à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale. Il a pour vocation la couverture de l'ensemble des besoins des populations du Niger en eau potable et assainissement et constitue donc à l'horizon 2030. Il est structuré en 5 sous-programmes correspondant à chacun des objectifs spécifiques, à savoir :

1. **Sous-programme Alimentation en Eau Potable** : L'hydraulique villageoise qui couvre l'ensemble des localités du périmètre non concédé à la SPEN et transférable aux Collectivités Territoriales.
2. **Sous-programme Assainissement** : L'objectif du sous-programme est à l'horizon 2030, d'assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, de mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable, et de réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées ;
3. **Sous-programme Connaissance, Suivi et Protection des Ressources en Eau** ou PANGIRE qui a été adopté au même moment que le PROSEHA.
4. **Sous-programme Gouvernance** : l'objectif du sous-programme est d'améliorer la gouvernance, renforcer les capacités nationales et la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement à travers deux (2) objectifs opérationnels à l'horizon 2030.
5. **Sous-programme Hydraulique pastorale** : Pour la période 2016-2030, le sous-programme de l'hydraulique pastorale se fixe un objectif global de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'hydraulique pastorale.

2.3.2 Echantillonnage

a. Champ de l'enquête

Les enquêtes auprès des ménages, des écoles primaires et des formations sanitaires se sont déroulées dans toutes les régions du pays et ont concerné aussi bien le milieu rural que le milieu urbain.

b. Plan d'échantillonnage

🚦 Enquête ménage

La procédure retenue pour le tirage de l'échantillon de l'enquête ménage était aléatoire et stratifiée à deux (2) degrés. Au premier degré, Les ZDs à enquêter dans chaque strate ont été tirées de manière aléatoire et proportionnellement à leur taille en termes de nombre de ménages. La base de sondage pour le tirage de cet échantillon est constituée de l'ensemble des ZD obtenues lors de la cartographie du quatrième (4^{ème}) Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) réalisé en 2012.

Au second degré, les ménages ont été tirés aléatoirement dans la ZD après un dénombrement exhaustif.

Concernant l'enquête auprès des écoles primaires et des formations sanitaires, c'est le tirage aléatoire simple qui a été retenu. Ce tirage a été fait à partir des bases des écoles primaires et des formations sanitaires fournies par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA).

c. Taille de l'échantillon

Les indicateurs utilisés pour la détermination de la taille de l'échantillon sont ceux issus de l'enquête de suivi réalisée en 2020. Il s'agit de la proportion des personnes ayant accès au service de l'eau potable gérée en toute sécurité (service optimal), la proportion de la population utilisant des sources non améliorées de l'eau, la proportion de la population utilisant des installations élémentaires d'assainissement. L'indicateur retenu est celui qui maximise la taille de l'échantillon.

La taille de l'échantillon doit assurer la représentativité pour chaque région, pour l'ensemble du Niger et selon le milieu de résidence (ensemble milieu urbain et ensemble milieu rural). Des analyses supplémentaires pourront être faites suivant les caractéristiques des ménages.

La formule utilisée pour calculer la taille de l'échantillon par région est la suivante :

$$n_h = \frac{z_{\alpha}^2 * p(1 - p) * deff * (1 + r)}{m_{\alpha}^2}$$

Avec :

p : Niveau ou prévalence connue pour chaque indicateur par domaine ;

z_{α}^2 : Le carré du fractile de la loi normale pour $\alpha = 0,05$;

$deff$: L'effet plan de sondage ;

m_{α}^2 : La marge d'erreur au carré

r : Taux de non-réponse.

Au total, **4369** ménages ont été enquêtés pour une prévision de **4400**, soit un taux de couverture de **99,3%**. Ces ménages sont répartis dans **220** Zones de Dénombrement (ZD) avec environ **20** ménages par ZD. Le tableau suivant présente la répartition du taux de couverture de l'enquête ménage par région.

Tableau 1 : Taille de l'échantillon par strate

Région	Nombre de ménages prévus	Nombre de ménages enquêtés	Taux de couverture
Agadez	560	559	99,8
Diffa	560	560	100,0
Dosso	600	597	99,5
Maradi	440	422	95,9
Niamey	540	529	98,0
Tahoua	580	573	98,8
Tillabéri	600	598	99,7
Zinder	520	520	100,0
Ensemble	4 400	4369	99,3

Enquête auprès des écoles primaires et des formations sanitaires

La taille de l'échantillon doit assurer la représentativité pour l'ensemble du Niger et selon le milieu de résidence (ensemble milieu urbain et ensemble milieu rural) aussi bien pour les écoles primaires que pour les centres de santé. Pour chaque milieu h (strate), la taille de l'échantillon n_h est calculée. D'abord, pour le milieu, une taille d'échantillon « initiale » est calculée selon la formule suivante :

$$n_{h0} = \frac{z_{\alpha}^2 * p(1 - p) * deff}{m_{\alpha}^2}$$

Avec :

p : Niveau ou prévalence connue (ici, nous considérons $p=0,5$) ;

z_{α}^2 : Le carré du fractile de la loi normale pour $\alpha = 0,05$;

$deff$: L'effet plan de sondage ;

m_{α}^2 : La marge d'erreur au carré

Ensuite, afin de tenir compte des tailles de chaque population (ensemble des écoles primaires et ensemble des formations sanitaires) des milieux de résidence, n_{h0} est ajusté selon la formule suivante :

$$n_h = n_{h0} * \frac{N_h}{N_h + n_{h0}} * \frac{1}{r}$$

Avec :

N_h : l'ensemble des écoles primaires ou des formations sanitaires de la région h ;

r : Taux de réponse.

Ainsi, au niveau des écoles primaires, **683** ont pu être enquêtés sur **699** prévues, réparties dans les milieux urbains et ruraux du Niger, soit un taux de réponse de 97,7%. La répartition de l'échantillon est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Taille de l'échantillon des écoles primaires par strate

Milieu de résidence	Nombre d'écoles prévues	Nombre d'écoles enquêtées	Taux de couverture (en %)
Urbain	324	326	100,6
Rural	375	357	95,2
Total	699	683	97,7

Concernant l'échantillon des formations sanitaires, les types de centres (CSI et CS, hôpitaux) constituent les strates.

Globalement, **381** structures ont été enquêtées sur **406** prévues, soit un taux global de réponse de **93,8%**. Le tableau suivant présente la répartition de cet échantillon par type de centre.

Tableau 3 : Taille de l'échantillon des formations sanitaires par strate

Type de formation sanitaires	Nombre de structures prévues	Nombre de structures enquêtées	Taux de couverture (en %)
CSI & CS	348	331	95,1
Hôpitaux	58	50	86,2
Total	406	381	93,8

2.3.3 Les outils de collecte

La démarche adoptée dans le cadre de ces enquêtes a consisté à collecter des informations au niveau des ménages, des écoles primaires et des formations sanitaires échantillons. Ainsi les questionnaires qui ont été élaborés pour la collecte des données sur le terrain sont les suivants :

- Questionnaire ménage : adressé au chef de ménage et qui est destiné à recueillir des informations sur les caractéristiques sociodémographiques et économiques du ménage et de ses membres. Il a aussi permis de collecter des informations en matière d'accès et d'utilisation de l'eau potable et aussi l'assainissement dans le ménage ;
- Questionnaire de test de la qualité des eaux consommées : il a été adressé à trois (3) ménages dans chaque ZD pour tester la qualité de l'eau avec des kit fournis par le MHA ;
- Une fiche de dénombrement de l'ensemble des ménages se trouvant dans chaque ZD ;
- Un questionnaire école primaire pour la collecte des informations concernant l'accès des écoles aux infrastructures hydrauliques et l'assainissement ;

- Un questionnaire formation sanitaire pour la collecte des informations concernant l'accès des centres de santé aux infrastructures hydrauliques et l'assainissement.

Tous ces questionnaires ont été programmés sur l'application ODK pour la collecte avec les smartphones.

2.3.4 Collecte des données sur le terrain

a. Recrutement et formation des agents

Les enquêteurs recrutés dans le cadre de ces enquêtes sont ceux qui ont participé à la collecte de 2020. Ceux qui ne sont pas disponibles ont été remplacés par des enquêteurs expérimentés de l'INS. Ainsi, 92 enquêteurs ont été recrutés et repartis en deux (2) volets, dont 68 agents pour le volet enquête ménage et 24 agents pour le volet enquête écoles primaires et centres de santé.

Leur formation a duré trois (3) jours pour les agents chargés de faire la collecte auprès des ménages, et une journée pour les agents chargés de collecter les données dans les écoles et centres de santé spécifiquement. Cette formation a porté sur deux aspects :

- La revue des outils de l'enquête et l'approche méthodologique ;
- Un pré-test au cours duquel les enquêteurs ont testé le dispositif global de l'enquête. Ce pré-test a permis à tous les participants de mettre en application les consignes données lors de la formation, sur le questionnaire et de relever les éventuelles erreurs de programmation qui sont corrigées avant la collecte sur le terrain.

La formation a été assurée par les agents de l'Institut National de la Statistique (INS) et ceux de la Direction des Statistiques du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

A l'issue de cette formation, 48 agents et 16 chefs d'équipes ont été retenus pour la collecte des données sur le terrain pour le volet ménage. Pour ce qui est de la collecte dans les écoles primaires et les formations sanitaires, 10 agents enquêteurs et 10 chefs d'équipes ont été retenus.

b. Collecte des données

Les agents retenus après la formation ont été répartis en 16 équipes pour le volet ménage et 10 équipes pour le volet écoles primaires et centres de santé.

Pour le volet ménage, chaque équipe est composée d'un chef d'équipe et de trois agents enquêteurs. La collecte des données était d'une durée de 15 jours, allant du 05 au 20 février 2022 sur l'ensemble du territoire national.

Pour le volet écoles primaires et centres de santé, chaque équipe est composée d'un chef d'équipe et d'un enquêteur. La collecte des données a été faite pendant 12 jours, allant du 05 au 17 février 2022 sur l'ensemble du territoire national.

Un véhicule et un chauffeur ont été mis à la disposition de chaque équipe

Des missions de supervision ont été organisées pendant la période de collecte pour suivre l'évolution de la collecte et surtout pour assurer le contrôle de la qualité des données.

Ces missions ont été conduites par les formateurs, qui sont aussi des cadres de l'Institut National de Statistique et de la Direction des Statistiques du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. La supervision a duré 10 jours sur le terrain pour le volet ménage et 7 jours pour le volet écoles primaires et formations sanitaires.

2.3.5 Gestion et traitement des données

Parallèlement à la collecte des données sur le terrain, un système de suivi des données en temps réel a été mis en place. Après le contrôle effectué par les chefs d'équipes, les données sont directement envoyées sur le serveur de l'Institut National de la Statistique. Les données sont ensuite téléchargées et traitées au fur et en mesure et des feed-back sur les incohérences constatées sont faits aux enquêteurs concernés par le biais du groupe WhatsApp créé à cet effet. Ce groupe a permis également à toutes les équipes de remonter à la hiérarchie et de partager avec leurs paires toutes les difficultés rencontrées ainsi que les solutions adoptées.

Après la collecte sur le terrain, la base de données a été exportée sous format STATA pour le besoin du traitement et du calcul des indicateurs d'analyse.

2.3.6 Principales difficultés

Globalement, la collecte des données de ces enquêtes s'est réalisée dans les meilleures conditions. On note cependant, quelques difficultés rencontrées tant sur le plan administratif que sur le terrain. il s'agit :

- Du retard dans le déblocage des fonds occasionnant des déprogrammations par rapport au calendrier de collecte établi ;
- De l'insuffisance des tablettes performantes et de très bonne qualité, qui explique dans certains cas les difficultés dans l'envoi des données et la prise des coordonnées GPS. Cela a également eu un impact sur la progression des équipes, car certaines tablettes se déchargent vite ;
- Pour raisons d'insécurité, certaines écoles primaires et formations sanitaires n'ont pas pu être visitées.

il est à relever que ces difficultés n'ont en rien entamées la qualité des données collectées.

III. PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES MENAGES

3.1. Accès des populations aux services de l'eau potable

Cette section traite des indicateurs d'accès de la population aux services de l'eau potable. Le calcul des indicateurs est basé sur la définition de l'eau issue d'une source améliorée.

Ainsi, on définit une eau améliorée, par toute eau provenant d'un robinet, d'un puits protégé, d'une source protégée ou des puits à pompe ou forage à motricité humaine.

Selon les résultats de cette enquête, 64,5% de la population au Niger consomment une eau provenant d'une source améliorée. Cette proportion, comparée à celle de 2020 a connu une hausse, passant de 61,7% en 2020 à 64,5% en 2021. La progression de 2,8 points obtenue, est due au nombre important d'éqPEM réalisés au cours de l'année sur l'ensemble du pays soit 4 457 éqPEM réalisés en 2021 contre 2 818 en 2020 (les ouvrages programmés ont été exécutés à plus de 75%). Cette proportion varie fortement selon le milieu de résidence. Elle est de 93,1% en milieu urbain contre 59,6% en milieu rural. Selon les régions, c'est Niamey et Zinder qui enregistrent les plus fortes proportions des ménages qui consomment cette eau, avec des proportions respectives de 88,6% et 84,5%. Les fortes proportions constatées au niveau des deux régions, peuvent se justifier par la concentration humaine qui caractérise ces zones, notamment en milieu urbain où il y a eu d'importants travaux de renforcement des infrastructures d'alimentation en eau.

Tableau 4: Proportion (%) des personnes qui ont accès à l'eau améliorée

Milieu de résidence	Sources d'eau améliorées	Sources d'eau non améliorées
Rural	59,6	40,4
Urbain	93,1	6,9
Région		
Agadez	56,0	44,0
Diffa	48,2	51,8
Dosso	64,2	35,8
Maradi	49,5	50,5
Niamey	88,6	11,4
Tahoua	56,8	43,2
Tillabéri	63,4	36,6
Zinder	84,5	15,5
Ensemble	64,5	35,5

3.1.1 Corvée d'eau

L'approvisionnement en eau se fait le plus souvent par corvée (Processus de collecte d'eau allant du domicile à un point d'eau bien déterminé).

Plus de six ménages sur dix (61,5%) faisant la corvée d'eau, ont notifié que cette dernière est effectuée par des femmes adultes. Les hommes adultes effectuent également la corvée d'eau dans 26,6% des ménages.

Selon les régions, on constate de très grande variation de la catégorie des personnes qui font la corvée d'eau. A titre d'exemple, 89,1% des ménages dans la région de Dosso ont affirmé que la corvée d'eau est effectuée par des femmes adultes contre 45,7% à Maradi.

Quel que soit le milieu de résidence ou la région, la proportion des jeunes filles et des jeunes garçons qui font la corvée d'eau reste faible.

Tableau 5: pourcentage des ménages selon les personnes qui font la corvée d'eau par milieu de résidence et par région

Milieu de résidence	Femme adulte (de 15 ans ou plus)	Homme adulte (de 15 ou plus)	Jeune Fille (moins de 15 ans)	Jeune Garçon (moins de 15 ans)
Milieu rural	62,3	26,6	6,1	5,0
Milieu urbain	51,4	25,9	11,2	11,4
Région				
Agadez	53,8	37,8	3,9	4,5
Diffa	48,4	39,4	5,4	6,8
Dosso	89,1	3,5	6,2	1,1
Maradi	45,7	44,3	3,3	6,7
Niamey	68,3	14,6	12,1	5,0
Tahoua	62,4	29,6	5,7	2,3
Tillabéri	80,0	8,6	6,9	4,5
Zinder	49,8	30,4	9,7	10,1
Ensemble	61,5	26,6	6,4	5,5

Parmi les ménages dont les jeunes filles et garçons font la corvée d'eau, 28,3% des ménages ont affirmé qu'ils sont tous scolarisés et dans 30% des cas les enfants ne sont pas scolarisés. Ces proportions varient selon le milieu de résidence et la région. A titre d'exemple, 46,4% des ménages de la région de Diffa ont notifié que ce sont des jeunes filles et des garçons non scolarisés qui font la corvée d'eau, alors que cette proportion est d'environ 1,7% à Niamey.

Tableau 6: pourcentage des ménages selon le statut scolaire des filles et garçons qui font la corvée d'eau

	Tous scolarisés	Certains sont scolarisés	Ne sont pas scolarisé
Milieu de résidence			
Milieu rural	27,3	42,5	30,1
Milieu urbain	34,6	36,4	29,0
Région			
Agadez	19,1	43,9	37,0
Diffa	23,1	30,5	46,4
Dosso	33,8	46,9	19,3
Maradi	29,8	27,3	42,9
Niamey	65,2	33,2	1,7
Tahoua	36,2	28,3	35,6
Tillabéri	32,6	35,3	32,1
Zinder	21,3	55,5	23,2
Ensemble	28,3	41,7	30,0

L'analyse de la corvée d'eau par type de source d'eau montre que, dans les ménages où les jeunes filles et les jeunes garçons effectuent la corvée d'eau, les sources d'eau de boisson sont en général les robinets du voisin (18,5% pour les jeunes filles et 6,2% pour les jeunes garçons) ou les puits protégés (12,2% pour les jeunes filles et 5,9% pour les jeunes garçons).

Tableau 7: répartition (en %) des ménages selon les personnes qui effectuent la corvée par type de source d'eau de boisson

Types de source d'eau de boisson	Corvée d'eau					Total
	Femmes adultes	Hommes adultes	Jeunes Filles	Jeunes Garçons	Ne sait pas	
Robinet du voisin	57,1	17,9	18,6	6,2	0,4	100
Robinet public/borne fontaine	60,5	25,4	6,1	8,0	0,0	100
Puits à pompe ou FPMH	54,4	31,8	7,8	6,1	0,0	100
Puits protégé	61,7	20,1	12,2	5,9	0,1	100
Puits non protégé	64,4	28,8	4,0	2,7	0,0	100
Source protégée	69,3	6,3	16,1	8,4	0,0	100
Source non protégée	85,2	13,6	0,5	0,7	0,0	100
Eau de pluie	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100
Charette avec fût	36,5	17,3	23,6	3,6	19,0	100
Kiosque à eau	97,7	2,3	0,0	0,0	0,0	100
Autre	51,5	17,3	9,1	22,1	0,0	100
Ensemble	61,4	26,5	6,4	5,5	0,1	100

3.1.2 Conflits au niveau des points d'eau

Lors des collectes au niveau des points d'eau, des désaccords sont souvent observés entre les membres des communautés.

Dans l'ensemble, 13,1% des ménages ont cité l'existence des conflits autour des points d'eau. Cette proportion a connu une légère baisse, soit de 1,1 point de pourcentage, par rapport à 2020 où elle était de 14,2%. Cette légère baisse s'explique par la signature de 21 accords sociaux supplémentaires autour des ouvrages en 2021 qui ont permis d'assurer l'amélioration dans la gestion des ouvrages de l'hydraulique pastorale. Cette proportion est de 14,7% en milieu rural contre 3,5% en milieu urbain.

Selon les régions, c'est Maradi et Zinder qui enregistrent les plus fortes proportions des ménages qui ont cité l'existence des désaccords aux points d'eau (24,3%) alors qu'en 2020 Agadez (20,9%) et Tillabéri (23,8%) avaient les taux les plus élevés.

Tableau 8: Proportion (%) des personnes ayant eu des désaccords ou des conflits au sujet de l'utilisation de l'eau

Milieu de résidence	Proportion	Effectif
Milieu rural	14,7	3 068 501
Milieu urbain	3,5	125 360
Région		
Agadez	2,1	14 108
Diffa	10,6	86 755
Dosso	11,7	345 356
Maradi	24,3	1 186 005
Niamey	0,5	7 280
Tahoua	4,3	203 022
Tillabéri	3,0	119 011
Zinder	24,3	1 232 324
Ensemble	13,1	3 193 861

Plusieurs raisons sont à la base de ses désaccords. On note principalement les droits d'accès (53,2%) et l'insuffisance d'eau (39,4%). Ces raisons varient très peu selon le milieu de résidence.

Tableau 9: pourcentage des ménages suivant les causes des conflits aux points d'eau

Causes des conflits au niveau des points d'eau	Milieu rural	Milieu urbain	Ensemble
Pas assez d'eau	39,5	38,1	39,4
Droits d'accès	53,3	50,7	53,2
Paiement pour l'eau	3,3	10,9	3,6
Autres raisons	3,8	0,3	3,7

3.1.3 Accès des populations au service optimal de l'eau

On appelle eau potable gérée en toute sécurité (service optimal), toute eau provenant d'une source améliorée à domicile (robinet dans le logement ou dans la concession, puits creusé protégé ou source protégée dans le logement, puits à pompe ou forage à motricité humaine). L'eau de cette source doit également être en quantité suffisante et disponible à tout moment.

Globalement, c'est 10,2% (contre 9,2% en 2020) de la population au Niger qui a accès à cette eau avec de très forte variation selon le milieu de résidence et la région. Les principaux facteurs qui peuvent expliquer cette légère hausse sont liés à l'augmentation des branchements privés en milieu rural et des branchements sociaux en milieu urbain. En milieu urbain, cette proportion est de 45,3% contre seulement 4,1% en milieu rural. En effet, cela est lié à la réalisation des investissements plus importants en milieu urbain, les branchements promotionnels, la proportion de la population vivant en milieu urbain est moindre par rapport à celle vivant en milieu rural et le niveau de revenu des ménages est relativement élevé en milieu urbain.

Suivant les régions, ce sont les régions de Niamey et Agadez qui enregistrent les plus fortes proportions des ménages qui consomment une eau issue d'une source classée dans les services optimaux, avec respectivement 62,3% et 25%.

Selon le niveau de revenu du chef de ménage, ce sont les ménages dont le chef dispose plus de ressources qui consomment cette eau. En effet, 29,8% des personnes vivant dans des ménages dont le chef a un revenu supérieur à 75 000 FCFA par mois, ont accès au service optimal de l'eau contre 3,6% des personnes vivant dans les ménages dont les chefs ont un revenu très faible (moins de 30 000 FCFA/mois).

Tableau 10 : Proportion (%) des personnes ayant accès au service de l'eau potable gérée en toute sécurité (service optimal)

Milieu de résidence	Proportion (%)	Effectif de la population
Milieu urbain	45,3	857 358
Milieu rural	4,1	1 639 986
Région		
Agadez	25,0	1 67 242
Diffa	7,9	64 227
Dosso	2,0	59 365
Maradi	8,1	395 368
Niamey	62,3	877 421
Tahoua	7,4	355 334
Tillabéri	10,5	408 654
Zinder	3,3	169 733
Sexe du chef des ménages		
Hommes	9,7	2 080 221
Femmes	13,7	417 123
Revenu du chef de ménage		
30000 et moins	3,6	393 477
Entre 30000 et 75000	10,0	956 668
Plus de 75000	29,8	1 147 199
Ensemble	10,2	2 497 344

3.1.4. Accès des populations aux services basiques de l'eau

Les services basiques de l'eau regroupent toute eau provenant d'une source améliorée, et dont le temps de collecte n'excède pas trente (30) minutes y compris le temps d'aller et retour, et le temps d'attente.

Dans l'ensemble, 48,4% des ménages ont accès aux services basique de l'eau contre 49,6% en 2020. Cette proportion varie de 49,1% en milieu rural et de 44,4% en milieu urbain contre 50,4% en milieu rural et 45,4% en milieu urbain en 2020. La tendance est restée sensiblement stable sur les deux années et cela s'explique globalement par la réalisation de 7 275 éqPEM entre 2020 et 2021 et la mise en service de 921 ouvrages. En effet, le maintien de cette performance s'explique par la multiplication des initiatives consistant à atteindre par forages profonds, les réserves d'eau souterraines des plus productives et à réaliser des mini-AEP multi villages de grandes portées contribuant à toucher graduellement un nombre considérable de personnes. On constate cependant une faible variation de cette proportion selon le sexe du chef de ménage et le niveau de revenu du ménage.

Tableau 11 : Proportion (%) des personnes ayant accès aux services basiques de l'eau

Milieu de résidence	Proportion (%)	Effectif de la population
<i>Milieu urbain</i>	44,4	1 608 323
<i>Milieu rural</i>	49,1	10 235 748
Région		
Agadez	32,4	216 542
Diffa	37,6	306 221
Dosso	53,0	1 560 052
Maradi	39,7	1 936 177
Niamey	32,7	459 727
Tahoua	42,5	2 029 260
Tillabéri	47,4	1 850 539
Zinder	68,7	3 485 553
Sexe du chef des ménages		
<i>Hommes</i>	48,1	10 300 061
<i>Femmes</i>	50,8	1 544 010
Revenu mensuel du chef de ménage		
30000 et moins	49,1	5 425 698
Entre 30000 et 75000	48,3	4 624 281
Plus de 75000	46,7	1 794 092
Ensemble	48,4	11 844 071

3.1.5. Accès des populations aux services limités de l'eau

Est considérée comme eau provenant de service limité, toute eau issue des sources améliorées et dont le temps de collecte excède 30 minutes (aller et retour y compris le temps d'attente).

Globalement, 6,9% de la population au Niger (dont 7,3% pour le milieu urbain et 6,9% pour le milieu rural) ont accès aux services limités de l'eau potable. Ce pourcentage, comparé à 2020 n'a pas connu une variation significative, il était de 6,5%. Cette faible et stable proportion sur les deux années s'explique par une augmentation et une stabilisation du taux d'accès basique à partir de 2020. La proportion varie faiblement selon le sexe et le revenu du chef de ménage. Suivant les régions, c'est la région de Zinder qui enregistre la plus forte proportion avec 12,4%. La plus faible proportion est observée à Niamey (2,0%) et Maradi (2,2%).

Tableau 12: Proportion (%) de la population utilisant le service limité de l'eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%)	Effectif de la population
Milieu urbain	7,3	263 454
Milieu rural	6,9	1 429 572
Région		
Agadez	2,9	19 403
Diffa	2,8	22 450
Dosso	9,4	275 751
Maradi	2,2	106 788
Niamey	2,0	28 152
Tahoua	6,9	328 146
Tillabéri	7,2	280 881
Zinder	12,4	631 455
Sexe du chef des ménages		
Hommes	7,0	1 490 359
Femmes	6,7	202 667
Revenu mensuel du chef de ménage		
30000 et moins	6,3	700 209
Entre 30000 et 75000	8,0	763 796
Plus de 75000	6,0	229 021
Ensemble	6,9	1 693 026

3.1.6. Utilisation de l'eau des sources non améliorées

Est considérée comme eau provenant de service non améliorée, toute eau provenant des puits non protégés ou sources non protégées.

Dans l'ensemble, plus de trois personnes sur dix (34,5%) consomment une eau de source non améliorée au Niger. On n'observe pas de différence significative par rapport à 2020 où cette proportion était de 34,7%. Cette situation est beaucoup plus fréquente en milieu rural (39,9%) qu'en milieu urbain (2,9%). Selon le sexe du chef de ménage, ce sont les ménages dirigés par des hommes qui sont nombreux à consommer cette eau (35,2% contre 28,9% pour des ménages dirigés par des femmes). Le maintien de ce faible taux sur les deux années s'explique par la réalisation d'ouvrages hydrauliques analysés en amont (sources d'eau améliorées). Par rapport au revenu du chef des ménages, cette proportion est plus élevée dans les ménages dont les chefs ont un revenu inférieur à 30000 F par mois (41%). Les ménages dont le chef dispose de 75000 F par mois enregistrent la plus faible proportion (17,5%).

Tableau 13: proportion (%) de la population utilisant des sources non améliorées de l'eau

Milieu de résidence	Proportion (%)	Effectif de la population
Milieu urbain	2,9	106 577
Milieu rural	39,9	8 321 800
Région		
Agadez	39,7	265 569
Diffa	51,8	422 409
Dosso	35,6	1 049 005
Maradi	49,9	2 433 340
Niamey	3,0	42 163
Tahoua	43,2	2 063 944
Tillabéri	34,9	1 363 561
Zinder	15,5	788 386
Sexe du chef des ménages		
Hommes	35,2	7 550 206
Femmes	28,9	878 171
Revenu mensuel du chef de ménage		
30000 et moins	41,0	4 533 081
Entre 30000 et 75000	33,7	3 222 164
Plus de 75000	17,5	673 132
Ensemble	34,5	8 428 377

3.1.7. La qualité des eaux consommées par les ménages et autres services associés

La qualité de l'eau consommée par les ménages au Niger a été évaluée à travers un test direct effectué avec l'eau consommée par la population dans les ménages. Un kit a été remis à chaque équipe à cet effet. Il était composé d'éprouvettes dans lesquelles l'eau prélevée (10 ml) dans les ménages est introduite, des étiquettes servant d'identification des ménages. Un guide d'interprétation a été mis à la disposition des équipes. Les principales étapes décrites dans le guide se résument dans les points suivants :

- Prélever des échantillons d'eau aux **points critiques** (Source, Stockage et témoin) ;
- Étiqueter les différents tubes pour les différents points, puis les remplir avec 10 ml ou 25 selon le type de tube sans contaminer l'échantillon, avec les mains, et bien fermer ;
- Faire le témoin avec de l'eau reconnue potable ; pour cela il est recommandé d'utiliser de l'eau soit (i) filtrée avec un filtre en pot céramique, (ii) portée à ébullition, (iii) minérale conditionnée de source sûre ;
- Secouer doucement ;
- Conserver les tubes pendant quatre jours à l'ombre et à température ambiante. Au bout des quatre (4) jours l'échantillon d'eau deviendra jaune / claire si c'est une eau de bonne qualité, gris/noir si c'est une eau de mauvaise qualité et noir si c'est une eau de très mauvaise qualité.

Dans le cadre de cette enquête, 663 ménages ont pu être testés. Parmi ces ménages, il est ressorti des résultats des tests que, 57,2% consomment une eau de bonne qualité selon les normes contenues dans le guide d'interprétation. Cette proportion qui était

de 47,0 % en 2020, a augmenté de 10,2 points et s'explique par une augmentation des branchements privés en milieu rural et des branchements sociaux en milieu urbain. On remarque cependant, une proportion de 27% des ménages dont l'eau testée est de mauvaise qualité contre 51,1% en 2020.

Tableau 14: résultats du test de la qualité de l'eau

Qualité de l'eau	Nombre de ménage	Proportion (%)
Bonne	379	57,2
Mauvaise	105	15,8
Très mauvaise	179	27,0
Total testé	663	100,0

L'enquête a aussi permis de poser des questions concernant le traitement des eaux à domicile. En réponses à ces questions, environ 9,6% des ménages ont affirmé qu'ils font le traitement des eaux avant leur consommation contre 20,5% en 2020 soit une diminution de 10,9 points de pourcentage. Cette forte baisse s'explique par une augmentation des branchements privés en milieu rural et des branchements sociaux en milieu urbain mais surtout par la réalisation d'ouvrages hydrauliques dans les zones d'insécurité dont 96 éqPEM réalisés et la mise en service de 3 ouvrages dans le cadre du Programme de Développement d'Urgence (PDU). Cette proportion varie faiblement selon le milieu de résidence. Suivant les régions, on constate que la proportion des ménages qui font le traitement des eaux est plus élevée dans la région de Tillabéri (21,9%) et plus faible à Dosso (0,8%).

Tableau 15: Proportion (%) des ménages qui font le traitement des eaux à domicile

Milieu de résidence	Proportion (%)
Milieu urbain	7,8
Milieu rural	9,9
Région	
Agadez	9,3
Diffa	8,1
Dosso	13,1
Maradi	0,8
Niamey	8,8
Tahoua	8,8
Tillabéri	21,9
Zinder	8,0
Ensemble	9,6

Parmi les ménages qui font le traitement des eaux, 82,6% utilisent la technique de filtre avec un linge. La technique de « laisser reposer » est aussi utilisée par plus 13,2% suivi de la technique du traitement avec AQUATAB (11%).

Tableau 16: pourcentage des ménages suivant les techniques de traitement des eaux effectuées

Techniques	Proportion (%)
Faire bouillir l'eau	4,2
Ajouter de javel	10,8
Filtrer à travers un linge	82,6
Utiliser un filtre	2,9
Désinfection solaire	0,5
La laisser reposer	13,2
AQUATABS	11,5

3.2. Accès des populations aux services d'assainissement au Niger

3.2.1 Utilisation des latrines améliorées

Le calcul des indicateurs relatifs à l'assainissement est basé sur le type de latrine (améliorée ou non) utilisée par le ménage. Sont considérées comme latrines améliorées, toutes les latrines à chasses eau avec ou sans réservoir (connectées à un système d'égout, ou connectées à une fosse septique, ou reliées à d'autres latrines, ou reliées à autre chose), les latrines ventilées, les latrines à fosses avec dalle et les toilettes à compostage.

Au Niger, 27,3% des personnes utilisent les toilettes améliorées (contre 20,8% en 2020) avec de très fortes variations selon le milieu de résidence et la région. Cette augmentation de 6,5 points s'explique par la mise en œuvre de l'approche communale WASH dans les régions de Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa à travers l'orientation de l'approche subvention dans les communes FDAL.

Elle varie de 18,3% en milieu rural à 78,8% en milieu urbain. Les régions de Niamey et Agadez enregistrent les plus fortes proportions avec respectivement 87% et 41%. Le résultat de Niamey s'explique par l'urbanisation, et celui d'Agadez par la faible densité de la région.

Tableau 17: Proportion (%) de la population utilisant les installations d'assainissement améliorées

Milieu de résidence	Proportion (%)	Effectif de population
Urbain	78,8	2 852 706
Rural	18,3	3 817 702
Région		
Agadez	41,0	274 407
Diffa	21,5	175 000
Dosso	12,0	353 906
Maradi	28,4	1 383 490
Niamey	87,0	1 225 023
Tahoua	20,8	993 158
Tillabéri	22,0	857 336
Zinder	27,7	1 408 088
Ensemble	27,3	6 670 408

3.2.2 Accès des populations aux services d'assainissement gérés en toute sécurité

Un ménage a un accès aux services d'assainissement gérés en toute sécurité s'il utilise les installations d'assainissement améliorées qui ne sont pas partagées par plusieurs ménages et dans lesquelles les excréta sont stockés et traités sur place ou acheminés et traités hors site.

Dans l'ensemble, seulement 5,5% des personnes ont accès aux services d'assainissement gérés en toute sécurité. Cette proportion est en légère baisse, comparée à 2020 où elle était de 6,1% mais en hausse par rapport à 2018, avec 4,1%. Cette légère baisse de 0,6 point pourrait être due à la situation socioéconomique du pays (insécurité, démographie, COVID, ...). En milieu urbain cette proportion atteint 23,5% contre 2,3% en milieu rural. Suivant les régions, Niamey, région essentiellement urbaine, enregistre la plus grande proportion (22,8%) suivi d'Agadez (12,9%). Cette proportion est aussi plus élevée dans les ménages dont le chef dispose d'un revenu relativement élevé.

Tableau 18: Proportion de la population utilisant les installations d'assainissement sécurisées

Milieu de résidence	Proportion	Effectif
Urbain	23,5	849 921
Rural	2,3	484 455
Région		
Agadez	12,9	86 149
Diffa	1,5	12 273
Dosso	0,7	19 189
Maradi	9,3	451 262
Niamey	22,8	321 008
Tahoua	3,7	174 546
Tillabéri	2,6	100 729
Zinder	3,3	169 220
Sexe du CM		
Homme	5,4	1 160 794
Femme	5,7	173 582
Revenu mensuel du chef de ménage		
30000 et moins	1,5	170 010
Entre 30000 et 75000	6,7	640 542
Plus de 75000	13,6	523 824
Ensemble	5,5	1 334 376

3.2.3 Accès des populations aux services élémentaires d'assainissement (service basique)

L'accessibilité aux services de base d'assainissement concerne les ménages utilisant des installations d'assainissement améliorées qui ne sont pas partagées par plusieurs ménages.

Selon les résultats de cette enquête, seulement un ménage sur dix (10,2%) utilise les installations d'assainissement de base avec des variantes selon le milieu de résidence et la région. Cet indicateur était de 7,1% en 2020.

En milieu rural, la proportion des ménages qui utilisent les services de base d'assainissement est de 8,3% contre 25,9% en milieu urbain. Cette augmentation de

3.1 points s'explique par la mise en œuvre de l'approche communale WASH dans les régions de Tahoua, Maradi, Zinder, Diffa à travers l'orientation de l'approche subvention dans les communes FDAL.

Au niveau des régions, les plus fortes proportions des ménages qui ont accès aux services basiques d'assainissement sont observées à Niamey (26,5%) et à Agadez (12,5%). Le résultat de Niamey s'explique par l'urbanisation, et celui d'Agadez par la faible densité de la région.

S'agissant du niveau de revenu des chefs des ménages, on constate que les ménages dont les chefs ont un revenu relativement élevé (plus de 75000 F par mois) ont plus accès à ces services (21% contre 7% pour les ménages à revenu très faible)

Tableau 19: Proportion (%) de la population utilisant des installations d'assainissement de base

Milieu de résidence	Proportion	Effectif de la population
Urbain	25,9	936 012
Rural	8,3	1 727 552
Région		
Agadez	14,5	97 141
Diffa	10,1	82 012
Dosso	2,7	78 781
Maradi	12,5	609 131
Niamey	26,5	372 448
Tahoua	13,6	651 025
Tillabéri	10,1	393 574
Zinder	7,5	379 452
Sexe du CM		
Homme	10,9	2 335 744
Femme	10,8	327 820
Revenu mensuel du chef de ménage		
30000 et moins	7,0	769 342
Entre 30000 et 75000	11,2	1 068 052
Plus de 75000	21,5	826 170
Ensemble	10,9	12 663 564

3.2.4 Accès des populations aux services d'assainissement limités

Les personnes ayant accès aux services limités d'assainissement, sont celles utilisant des installations d'assainissement améliorées, partagées par deux ou plusieurs ménages.

Ainsi, environ 12,7% des ménages utilisent les installations limitées d'assainissement. Cet indicateur a connu une hausse sensible comparé à 2020 avec 5,9%. En milieu urbain, cette proportion est de 29,7% contre 9,7% en milieu rural. Selon la région, l'utilisation de ces services est plus observée à Niamey, Zinder et Maradi, et moins fréquente à Tahoua et Dosso avec des proportions respectives de 3,5% et 8,7%. Cette augmentation de 6,8 s'explique par la forte pression démographique dans ces trois régions.

Tableau 20: Proportion de la population utilisant des installations d'assainissement limitées

Milieu de résidence	Proportion	Effectif de la population
Urbain	29,7	1 075 861
Rural	9,7	2 031 192
Région		
Agadez	13,7	91 713
Diffa	9,9	80 715
Dosso	8,7	255 936
Maradi	14,3	695 191
Niamey	37,9	532 755
Tahoua	3,5	167 587
Tillabéri	9,7	378 489
Zinder	17,8	904 667
Sexe du CM		
Homme	12,5	2 686 685
Femme	13,8	420 368
Revenu mensuel du chef de ménage		
30000 et moins	13,1	1 447 037
Entre 30000 et 75000	9,9	947 341
Plus de 75000	18,5	712 675
Ensemble	12,7	3 107 053

3.2.5 Utilisation des installations d'assainissement non améliorées

Les latrines à fosse sans dalle ou plateforme, les latrines suspendues ou à seau sont considérés comme non améliorées.

Ces types de latrines sont utilisées par plus de 12,2% de la population au Niger, contre 7,3% en 2020. Cette proportion varie faiblement selon milieu de résidence, la région, le sexe et le revenu du chef de ménage. Cette augmentation de 4,9 points s'explique par la mise en œuvre de l'approche communale WASH dans les régions les plus peuplées du Niger (Tahoua, Maradi, Zinder).

Tableau 21: Proportion de la population utilisant des latrines non améliorées

Milieu de résidence	Proportion	Effectif de la population
Urbain	9,3	337 783
Rural	12,7	2 637 888
Région		
Agadez	7,0	46 773
Diffa	14,9	121 246
Dosso	2,7	80 191
Maradi	11,8	572 721
Niamey	8,4	117 694
Tahoua	14,6	695 532
Tillabéri	9,7	380 504
Zinder	18,9	961 010
Sexe du CM		
Homme	12,7	2 722 978
Femme	8,3	252 693
Revenu mensuel du chef de ménage		
30000 et moins	16,2	1 792 135
Entre 30000 et 75000	8,7	833 289
Plus de 75000	9,1	350 247
Ensemble	12,2	2 975 671

3.2.6 Défécation à l'air libre

La défécation à l'air libre concerne l'ensemble des ménages qui ne disposent d'aucune installation d'assainissement. Leur lieu d'aisance reste la nature (brousse).

Les résultats de cette enquête révèlent qu'environ six ménages sur dix (58,8% en 2021 contre 73,7% en 2020) font la défécation à l'air libre. Cette proportion est plus élevée en milieu rural (67%) alors qu'elle est d'environ 11,6% en milieu urbain. Cette baisse de 14,9 points s'explique par la mise en œuvre de l'approche communale WASH dans les régions les plus peuplées du Niger (Tahoua, Maradi, Zinder) qui a permis de certifier 8 communes en 2021. Ce résultat s'explique aussi par l'adhésion des nouveaux bailleurs et la synergie d'actions. L'ampleur de la défécation à l'air libre varie de 4,5% à Niamey à 85% à Dosso. Elle varie faiblement selon le sexe du chef de ménage. Elle est plus fréquente dans les ménages dont les chefs disposent d'un revenu faible (62,2% contre 37,2% pour les ménages dont le chef a revenu mensuel élevé).

Tableau 22: Proportion de la population faisant la défécation à l'air libre

Milieu de résidence	Proportion	Effectif de la population
Urbain	11,6	418 763
Rural	67,0	13 963 391
Région		
Agadez	51,9	346 980
Diffa	63,7	519 061
Dosso	85,3	2 510 076
Maradi	52,2	2 543 368
Niamey	4,5	63 558
Tahoua	64,6	3 087 994
Tillabéri	67,9	2 650 339
Zinder	52,4	2 660 778
Sexe du CM		
Homme	58,4	12 514 646
Femme	61,4	1 867 508
Revenu mensuel du chef de ménage		
30000 et moins	62,2	6 873 941
Entre 30000 et 75000	63,5	6 077 685
Plus de 75000	37,2	1 430 528
Ensemble	58,8	14 382 154

3.3 Utilisation des installations de lavage des mains

3.3.1 Utilisation des installations élémentaires de lavage des mains

Les installations élémentaires concernent les installations de lavage des mains avec du savon (détergent, cendre, boue ou sable) et de l'eau disponible dans le foyer.

Globalement, près de trois ménages sur dix (28,9%) utilisent les installations élémentaires de lavage des mains, avec quelques variantes selon le milieu de résidence. Cette proportion était de 26,2% en 2020. Concernant les régions, cette proportion est plus élevée à Diffa (46,3%) et plus faible à Dosso (8,3%).

Cette augmentation de 2,7 points pourrait être due à la promotion des bonnes pratiques d'hygiène à travers des campagnes de sensibilisations dans la mise en œuvre de l'approche ATPC.

Tableau 23: Proportion de la population utilisant des installations élémentaires de lavage des mains

Milieu de résidence	Proportion	Effectif de la population
Urbain	38,2	1 381 587
Rural	27,2	5 679 311
Région		
Agadez	20,8	138 935
Diffa	46,3	377 844
Dosso	8,3	244 487
Maradi	44,6	2 171 760
Niamey	45,0	633 546
Tahoua	29,9	1 429 313
Tillabéri	18,6	726 296
Zinder	26,4	1 338 717
Sexe du CM		
Homme	29,2	6 253 710
Femme	26,5	807 188
Revenu mensuel du chef de ménage		
30000 et moins	28,3	3 131 726
Entre 30000 et 75000	25,8	2 465 485
Plus de 75000	38,1	1 463 687
Ensemble	28,9	7 060 898

3.3.2 Utilisation des installations limitées de lavage des mains

Sont classées parmi les populations utilisant des installations limitées de lavage des mains, celles ayant des dispositifs de lavage des mains sans eau ou sans savon. Dans l'ensemble, environ 66,4% (68,5% en 2020) des ménages utilisent les installations limitées de lavage des mains. Cette proportion varie de 47% à Maradi, à 90,8% à Dosso. Cette diminution de 2,1 points pourrait aussi être due à la promotion des bonnes pratiques d'hygiène à travers des campagnes de sensibilisations dans la mise en œuvre de l'approche ATPC.

Tableau 24: Proportion de la population utilisant des installations limitées de lavage des mains

Milieu de résidence	Proportion (%)	Effectif de la population
Urbain	59,1	2 139 201
Rural	67,7	14 109 656
Région		
Agadez	66,9	447 650
Diffa	36,8	300 190
Dosso	90,8	2 674 441
Maradi	47,4	2 310 997
Niamey	52,1	733 771
Tahoua	67,3	3 214 764
Tillabéri	75,2	2 935 534
Zinder	71,6	3 631 510
Sexe du CM		
Homme	66,0	14 129 617
Femme	69,7	2 119 240
Revenu mensuel du chef de ménage		
30000 et moins	68,1	7 532 104
Entre 30000 et 75000	67,3	6 437 780
Plus de 75000	59,3	2 278 973
Ensemble	66,4	16 248 857

IV. RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES ECOLES ET DES FORMATIONS SANITAIRES

Dans le cadre du suivi des indicateurs du PROSEHA, la collecte des données a concerné cette année, les écoles primaires et les formations sanitaires. Cette partie traite des indicateurs d'accès aux services de l'eau, de l'assainissement et d'hygiène dans ces structures. Le calcul des indicateurs est fait conformément aux définitions contenues dans le manuel de suivi des indicateurs WASH dans les écoles primaires et les formations sanitaires. Ces indicateurs se définissent comme suit :

Service de base de l'eau : de l'eau provenant d'un point d'eau amélioré est disponible dans l'établissement.

Service limité de l'eau : l'eau provenant d'un point d'eau amélioré est disponible hors établissement ou un point d'eau amélioré se trouve sur site, mais il n'y a pas d'eau disponible.

Aucun service de l'eau : puits creusé ou source non protégés, eau de surface, ou aucune source d'eau disponible.

Service de base d'assainissement : des installations améliorées sont utilisables, séparées pour les patients et le personnel, séparées pour les femmes, fournissent des équipements d'hygiène menstruelle et répondent aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Service limité d'assainissement : les installations d'assainissement améliorées sont présentes, mais ne sont pas utilisables ou ne répondent pas aux besoins de certains groupes (femmes, personnes à mobilité réduite, personnel).

Aucun service d'assainissement : latrines à fosse sans dalle ni plateforme, latrines suspendues ou absence de toilettes ou de latrines dans l'infrastructure.

Service de base de lavage des mains : des installations destinées au lavage des mains, soit un bassin avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique, sont disponibles au sein des stations de soins et des toilettes.

Service limité de lavage des mains : présence d'une station d'hygiène des mains près des lieux de soins ou des toilettes, mais pas des deux.

Aucun service de lavage des mains : stations d'hygiène des mains absentes, ou présentes mais sans eau ou sans savon.

4.1. Accès aux services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles

Dans l'ensemble des écoles primaires, un peu moins de la moitié ne disposent d'aucune installation de service d'eau potable (45,4%). L'accès au service basique ne concerne que 48,5% des écoles primaires.

Cette proportion varie selon la région et le milieu de résidence. Pour le service basique de l'eau potable par exemple, la proportion des écoles ayant accès est de 67,5% en milieu urbain contre 31,1% en milieu rural. Suivant les régions, cette proportion est plus élevée à Niamey et Agadez avec respectivement 74,1% et 73,2%.

Tableau 25: répartition (en %) des écoles suivant l'accès aux services de l'eau potable

	Basique	Limité	Pas de service	Total	Effectif
Régions					
AGADEZ	73,2	11,3	15,5	100,0	71
DIFFA	46,2	7,7	46,2	100,0	52
DOSSO	32,6	8,7	58,7	100,0	92
MARADI	45,9	3,8	50,4	100,0	133
NIAMEY	74,1	7,4	18,5	100,0	27
TAHOUA	53,8	5,8	40,4	100,0	104
TILLABERI	30,8	0,0	69,2	100,0	39
ZINDER	46,1	5,5	48,5	100,0	165
Milieu de résidence					
Urbain	67,5	6,4	26,1	100,0	326
Rural	31,1	5,9	63,0	100,0	357
Ensemble	48,5	6,1	45,4	100,0	683

En ce qui concerne les services d'assainissement dans les écoles primaires, 35,1% ont accès aux services basiques et 16,7% aux services limités, avec des variantes selon le milieu de résidence et la région. En milieu urbain, la proportion des écoles qui disposent des installations limitées d'assainissement, est de 21,8% contre 12% en milieu rural. Elle varie également de 9% à Maradi à 37% à Niamey.

Tableau 26: répartition (en %) des écoles suivant l'accès aux services d'assainissement

	Basique	Limité	Pas de service	Total	Total
Régions					
AGADEZ	50,7	29,6	19,7	100,0	71
DIFFA	34,6	32,7	32,7	100,0	52
DOSSO	21,7	9,8	68,5	100,0	92
MARADI	30,8	9,0	60,2	100,0	133
NIAMEY	40,7	37,0	22,2	100,0	27
TAHOUA	29,8	13,5	56,7	100,0	104
TILLABERI	33,3	17,9	48,7	100,0	39
ZINDER	42,4	14,5	43,0	100,0	165
Milieu de résidence					
Urbain	48,8	21,8	29,4	100,0	326
Rural	22,7	12,0	65,3	100,0	357
Ensemble	35,1	16,7	48,2	100,0	683

S'agissant du lavage des mains dans les écoles, les résultats de l'enquête révèlent que 62,7% des écoles primaires n'ont aucun dispositif de lavage des mains. Cette proportion varie faiblement selon le milieu de résidence et la région.

Tableau 27: répartition (en %) des écoles suivant l'accès aux services de lavage des mains

	Basique	Limité	Pas de service	Total	Total
Régions					
AGADEV	15,5	12,7	71,8	100,0	71
DIFFA	21,2	3,8	75,0	100,0	52
DOSSO	18,5	18,5	62,0	100,0	92
MARADI	27,1	7,5	65,4	100,0	133
NIAMEY	55,6	14,8	29,6	100,0	27
TAHOUA	37,5	11,5	51,0	100,0	104
TILLABERI	23,1	12,8	64,1	100,0	39
ZINDER	23,6	10,9	65,5	100,0	165
Total	25,9	11,3	62,7	100,0	683
Milieu de résidence					
Urbain	35,3	12,0	52,8	100,0	326
Rural	17,4	10,6	71,7	100,0	357
Ensemble	25,9	11,3	62,7	100,0	683

4.2. Accès aux services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les formations sanitaires

Par rapport aux formations sanitaires, les résultats de l'enquête révèlent que 58,3% utilisent les installations des services basiques de l'eau potable. Cette proportion varie de 88% dans les Hôpitaux à 53,8% dans les Centres de Santé Intégrés (ou Case de Santé). Suivant les régions, elle varie de 94,7% à Niamey) 47% à Diffa.

Tableau 28: répartition (en %) des formations sanitaires suivant l'accès aux services de l'eau

	Basique	Limité	Pas de service	Total	Effectifs
Régions					
Agadez	68,0	12,0	20,0	100,0	25
Diffa	48,0	20,0	32,0	100,0	25
Dosso	50,8	19,7	29,5	100,0	61
Maradi	50,0	15,7	34,3	100,0	70
Niamey	94,7	5,3	0,0	100,0	19
Tahoua	62,3	14,8	23,0	100,0	61
Tillabéri	62,2	10,8	27,0	100,0	37
Zinder	57,3	8,5	34,1	100,0	82
Types de formations sanitaires					
CSI/CASE DE SANTE	53,8	15,5	30,7	100,0	330
Hôpitaux	88,0	2,0	10,0	100,0	50
Total	58,3	13,7	28,0	100,0	380

S'agissant des services d'assainissement, c'est 76,3% des structures de santé enquêtées qui utilisent les services d'assainissement limités avec de faible variation selon la région et le type de formation sanitaire. On note cependant, environ 18,2% de structures qui n'ont aucune installation de service d'assainissement (pas de toilettes).

Tableau 29: répartition (en %) des formations sanitaires suivant l'accès aux services d'assainissement

	Basique	Limité	Pas de service	Total	Effectifs
Région					
Agadez	1,0	79,0	20,0	100,0	25
Diffa	8,0	68,0	24,0	100,0	25
Dosso	3,3	72,1	24,6	100,0	61
Maradi	1,4	75,7	22,9	100,0	70
Niamey	26,3	73,7	0,0	100,0	19
Tahoua	4,9	73,8	21,3	100,0	61
Tillabéri	8,1	83,8	8,1	100,0	37
Zinder	6,1	80,5	13,4	100,0	82
Type de formation sanitaire					
CSI/CASE	3,6	76,0	20,4	100,0	330
Hôpitaux	18,0	78,0	4,0	100,0	50
Ensemble	5,5	76,3	18,2	100,0	380

Par rapport au lavage des mains, il ressort qu'environ un quart des structures enquêtées (23,4%) ne disposent d'aucun dispositif de lavage des mains. Le service basique n'est accessible que par 39,6% des structures avec des variantes selon le type de formation sanitaire. En effet, la proportion des Hôpitaux qui ont accès aux services basiques de lavage des mains est de 50% contre 38% dans les CSI et les case de santé.

Tableau 30: répartition (en %) des formations sanitaires suivant l'accès aux services de lavage de mains

	Basique	Limité	Pas de service	Total	Effectifs
Région					
Agadez	24,0	36,0	40,0	100,0	25
Diffa	36,0	60,0	4,0	100,0	25
Dosso	37,7	34,4	27,9	100,0	61
Maradi	34,3	38,6	27,1	100,0	70
Niamey	63,2	26,3	10,5	100,0	19
Tahoua	49,2	37,7	13,1	100,0	61
Tillabéri	51,4	16,2	32,4	100,0	37
Zinder	34,1	41,5	24,4	100,0	82
Total	39,7	36,8	23,4	100,0	380
Type de formation sanitaire					
CSI/CASE	38,0	36,2	25,8	100,0	330
Hôpitaux	50,0	42,0	8,0	100,0	50
Ensemble	39,6	36,9	23,5	100,0	380

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'enquête de suivi des indicateurs du PROSEHA auprès des ménages, dans les formations sanitaires et les écoles primaires s'est réalisée dans des meilleures conditions grâce à une bonne collaboration entre toutes les parties prenantes.

Cette enquête a permis de mesurer l'évolution des indicateurs prioritaires du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement au niveau de la population et aussi dans les écoles primaires et les formations sanitaires.

Les résultats au niveau des ménages, montrent que le service optimal de l'eau potable n'est accessible qu'à 10,2% de la population au Niger. Cet indicateur était de 9,2% en 2020 et 6,6% en 2018. On note donc une certaine amélioration.

On note aussi que 48,4% de la population a accès au service basique de l'eau. Cette proportion est restée quasi stable par rapport à 2020 (49,6%). Elle a cependant progressé par rapport à 2018 (27%).

Quant au service limité de l'eau potable, la proportion des personnes qui en consomment est passée de 24,5% en 2018 à environ 7% en 2020 et à 6,9% en 2021.

L'usage des eaux issues des sources non améliorées concernent 34,5% de la population.

S'agissant des services d'assainissement, seulement 5,2% des ménages utilisent les installations des services sécurisés et 10,9% utilisent les services basiques. Ces proportions sont restées quasi stable depuis 2018. Cependant, on remarque cette année une diminution significative de la proportion des ménages qui font la défécation à l'air libre, qui est passée de 71% en 2020 à 58,9% en 2021.

Les résultats au niveau des écoles primaires font ressortir que l'accès au service basique de l'eau concerne 48,5% des établissements scolaires du primaire. On constate cependant, que 45,4% des écoles n'ont aucune installation d'eau. Pour ce qui est de l'assainissement, 35,1% des écoles ont accès aux services basiques d'assainissement et 16,7% au service limité.

Du côté des formations sanitaires, plus de la moitié (58,3%) ont accès au service basique de l'eau. En ce qui concerne l'assainissement, c'est seulement 5,6% des structures de santé qui ont accès au service basique.

Au vu des résultats de cette enquête, des recommandations peuvent être formulées à l'endroit des décideurs afin que des mesures idoines soient prises pour améliorer les conditions d'accès de la population aux services de l'eau, d'hygiène et d'assainissement. Ces recommandations sont entre autres :

- Poursuivre la sensibilisation de la population sur le traitement des eaux et à la désinfection des lieux de stockage d'eau afin que l'eau consommée par les ménages soit de meilleure qualité ;
- Intensifier la mise en place des installations d'eau et d'assainissement dans les villages, dans les écoles et dans les formations sanitaires ;

- Sensibiliser et former la population (surtout rurale) en technique de traitement et de vidange des latrines ;
- Mettre un accent particulier sur le suivi de l'entretien des infrastructures d'assainissement, surtout au niveau des formations sanitaires.

ANNEXES :

1. Questionnaire ménage
2. Fiche de dénombrement
3. Fiche de tirage